



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 10 juillet 2023

**Dossier n° : AE 23.0300**

**Demandeur : BASTIDE Jeremy**

**Date d'enregistrement de la demande : 22/05/23**

**Date limite de candidature : 21/08/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 21/09/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
GIRGOLS	5,65	BUFFARAS Elie	Section B 134
GIRGOLS	67,39	BUFFARAS Annie	Section B 125,127,128,136,137,138a,140, 141,142,157,161,164,170jkl, 174,210,211,212,213,214,215jk, ,216,217,218,219,220,221,222, 225,226, 227,228,229,230,231,232,233, 235,237,238,248,250,251jk, 356,358kj,368, 369,399,400,401,402,403,477, 478,480,522,547,548,564,568 jk,590,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière**